

15ème législature

Question N° : 29009	De M. Vincent Ledoux (UDI, Agir et Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Encadrement du prix des masques réutilisables à la vente	Analyse > Encadrement du prix des masques réutilisables à la vente.
Question publiée au JO le : 28/04/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 28/07/2020 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le prix et les normes des masques en tissu réutilisables. Lors de son allocution du lundi 13 avril 2020, le Président de la République a annoncé le déconfinement de la population à partir du 11 mai 2020. Si les gestes barrières devront, bien évidemment, continuer à être respectés, ce dernier a annoncé que chaque Français disposerait d'un masque « grand public » réutilisable. De ce fait, de nombreux industriels commencent à produire ce type de masques dans le respect des règles édictées. Cependant, depuis quelques jours des annonces de masques à des prix très élevés ont vu le jour sans gage de qualité. Or il est nécessaire de s'assurer que les masques à la vente respectent certaines normes pour une efficacité et une protection optimales. Ainsi, il lui demande de lui indiquer les actions qu'il compte mettre en œuvre pour limiter le prix des masques en tissu, comme cela avait été fait pour le gel hydroalcoolique, et pour s'assurer que ces masques respectent des normes de sécurité minimales.